

" le hou "

22/03/94

ET II.

P1

Sur Hébron et la paix au Proche-Orient.

■ Vous venez de publier un livre sur le Proche-Orient sous l'intitulé : les exigences de la paix (1). Quelles sont selon vous les conditions essentielles de cette paix ?

□ D'abord que le processus ne soit pas bloqué par un produit final fixé à l'avance. C'est-à-dire que la négociation puisse évoluer en fonction de la confiance qui s'établit ou ne s'établit pas entre les différentes parties. Deuxièmement, qu'à terme, ce processus initié par les États-Unis ne reste plus la propriété exclusive des États-Unis, mais soit sanctionné par l'ensemble de la communauté internationale. Sur le terrain, un grand pas a été franchi avec la reconnaissance mutuelle de l'OLP et du gouvernement israélien. Pour l'avenir, l'une des plus grandes exigences de la paix est que l'on puisse allier la sécurité d'Israël et la souveraineté des Palestiniens, qui ont été des objectifs mutuellement exclusifs pendant de très longues années et qui deviennent peut-être mutuellement nécessaires.

■ Après le massacre de Hébron et la résolution du Conseil de sécurité, dans quel état se trouve le processus de paix ?

□ Il se trouve partiellement suturé, en ce sens que la résolution du Conseil de sécurité était une sorte de préalable posé par les Palestiniens pour revenir à la table de négociation. Reste l'interprétation qui peut en être faite, notamment celle de la clause particulièrement ambiguë relative à la présence internationale. Une présence « internationale ou étrangère » qui n'est pas spécifiée ni en termes de nationalités, ni d'équipement, ni de fonction. De l'interprétation par le gouvernement d'Israël de ce qu'on entend par cette présence dépend maintenant l'accélération ou non du processus.

■ La question des colonies vous paraît-elle désormais inscrite à l'ordre du jour ou bien est-elle toujours différée ?

□ Le très grand intérêt de l'accord d'Oslo, c'était sa flexibilité. Il avait établi deux grandes temporalités. La première pour les questions plus facilement négociables et la seconde, en 1995-1996, pour les ques-

Ghassan Salamé

Directeur de recherche
au CNRS/Ceri. Spécialiste
du Proche-Orient

tions beaucoup plus dures comme Jérusalem, les colonies, le statut définitif des territoires occupés. Il y a une logique progressive tout à fait bonne derrière cette double temporalité, parce qu'il faut pas mal d'années pour établir la confiance et qu'il faut commencer par le plus facile. Mais il y avait aussi une énorme illusion. C'était de considérer les colonies comme de simples affaires immobilières. On n'a pas assez pris en considération qu'elles constituent un acteur politique, armé, très massivement hostile au processus de paix, qui bénéficiait d'une très grande liberté de mouvement et de très larges complicités au sein de l'armée. C'est pourquoi, aujourd'hui, la question des colonies échappe un peu à cette loi de la double temporalité et s'impose d'ores et déjà comme une affaire qu'on ne peut laisser à l'avenir. Si les colonies restent et si les colons continuent de bénéficier de leurs privilèges sécuritaires, on ne pourra pas aller très loin dans l'accord d'Oslo.

■ L'acte meurtrier de B. Goldstein vous paraît relever d'une logique politique ?

□ C'est un acte très pensé, très politique, qui visait en réalité le processus de paix et le gouvernement Rabin. Il s'est produit à la mi-ramadan, dans un lieu hautement symbolique, mais surtout une semaine après que le gouvernement avait commencé à suggérer la nécessité de démanteler certaines colonies et après une déclaration de M. Rabin disant que l'accord allait être signé dans les deux semaines qui venaient.

■ Cet acte pourrait se reproduire ?

□ Oui, et il peut susciter des réactions de

l'autre côté. Si nous n'allons pas à une intégration de la question des colonies dans la première temporalité, de façon beaucoup plus courageuse de la part du gouvernement israélien, et s'il n'y a pas une percée dans la négociation, le risque d'une guerre civile en Cisjordanie et à Gaza est très réel.

■ Après les révélations de la commission d'enquête sur le massacre de Hébron, l'armée israélienne pourrait-elle perdre de son influence ?

□ Cette commission pourrait produire des effets aussi importants que les effets produits par la commission de 1983 sur les massacres de Sabra et Chatila qui avaient conduit à la démission du général Sharon. Elle a déjà démontré que l'armée avait des instructions pour le moins bizarres, en contradiction avec les conventions de Genève. Dans les semaines qui ont précédé la tuerie de Hébron, on a vu l'armée peser de tout son poids, avoir un rôle quasiment politique, dans la détermination de la question des points de passage entre les territoires occupés et l'extérieur. Maintenant, la volonté de l'armée d'avoir un mot politique à dire a certainement pris un coup.

■ Cela pourrait-il aller jusqu'à des remises en question plus fondamentales au sein de la société israélienne ?

□ La société israélienne ne peut avancer sur le chemin de la paix sans cette remise en question. Quand la paix correspond à quelque chose d'aussi fondamental que la survie, le positionnement dans la région et dans le monde, de tels processus ne peuvent rester à la superficie du politique. Ils engagent pour tout citoyen une espèce de remise en cause de sa propre définition de soi. La paix ne peut s'installer au Proche-Orient sans cette remise en cause et je crois que le processus en cours est en train non seulement de changer la donne régionale, mais aussi les acteurs eux-mêmes. Le projet sioniste ne peut qu'être reformulé par la paix, de même que le projet national palestinien.

Propos recueillis par
PIERRE LEFÈVRE

(1) « Proche-Orient, les exigences de la paix. » Sous la direction de Ghassan Salamé. Editions Complexe. 176 p. 385 F.